



ELECTIONS CE, DP, CS

Le vote des Jeunes

Important

Un rappel !

La loi Villepin en 2005 **avait exclu** les jeunes de moins de 26 ans du calcul des effectifs.

**La Confédération FO avait exercé un recours
au Conseil d'Etat.**

Sur l'action de FO, le Conseil d'Etat avait **suspendu** la mesure jusqu'à la prise de position de la Cour de Justice Européenne.

Pour cette dernière, il n'y avait **pas lieu de statuer en urgence.**

Sachant que la loi Villepin cessera au 31 décembre 2007,
la suspension obtenue par FO prend un coté définitif.

→ C'est donc une victoire pour la Confédération FO qui a été **la seule**, il faut le rappeler, à exercer un référé – suspension.

{ **C'était une mesure discriminatoire
contre les Jeunes de moins de 26 ans.**

Contre cette mesure

L'action de FO a été déterminante